LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence fribourgeoise d'annonces,
12, GRAND'RUE, 12

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN . . .	» 12 —	» 25 —

Un numéro du journal : 5 cent.

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	30 CENT.
SUISSE »	20 »	40 »
ÉTRANGER »	25 »	50 »

MERCREDI 24 MAI 1893
221 — NOTRE-DAME AUXILIATRICE — 144
Numéro 118
VINGT-TROISIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement prême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté*.)

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

M. V. X.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Agence Dalziel suisse)

Paris, 23 mai.

La *Petite République* dit que le ministre de la guerre a été saisi d'un rapport du consul général de France à Genève. Les autorités suisses se plaignent des procédés à l'égard des touristes. Il résulte de procès verbaux non contradictoires que les agents de la frontière, notamment la gendarmerie de St Gingolph, ont procédé à des saisies et molesté des touristes qui opéraient des levés photographiques.

Le ministre de la guerre a donné des ordres aux commandants des 7 et 14e corps pour que la gendarmerie évite tout motif de plainte juste de la part des autorités suisses.

Londres, 23 mai.

Des désordres ont éclaté à Hull. La police a chargé. Il y a de nombreux blessés.

Des dépêches du Nicaragua annoncent que les rebelles ont battu les troupes du gouvernement. Le Président a convoqué le Congrès ; 22 membres seuls se sont présentés, sur quoi le Président a proclamé la dictature et l'état de siège. Il a demandé l'appui des Républiques du Sud.

On pense que le San Salvador et le Guatemala l'aideront. Costa Ricca serait hostile.

Londres, 23 mai.

Une rencontre de trains a eu lieu sur la ligne locale Tralee (Irlande). Les mécaniciens et chauffeurs ainsi que deux voyageurs ont été tués.

Rome, 23 mai.

En raison du retard causé par la crise ministérielle, il ne sera pas possible de voter le budget avant la fin du mois. Le ministère considère comme inévitable la demande de l'exercice provisoire et le renvoi en novembre de la loi sur les banques.

Rome, 23 mai.

Le gouvernement est très préoccupé de la sortie des *coupons* de rente, que l'on envoie à l'étranger, où ils doivent être payés en or, ce qui fait un bénéfice de 5 % pour les agioteurs.

Mais on ne sait comment remédier à cet abus.

Rome, 23 mai.

Le Pape a reçu dimanche le pèlerinage maltais conduit par l'évêque de l'île. Il a rappelé aux pèlerins que l'Eglise de Malte avait été fondée par saint Paul. Il leur a recommandé l'éducation de la jeunesse et l'institution d'œuvres pour améliorer la situation des classes pauvres.

Hambourg, 23 mai.

Sur l'avis du Dr Schwenninger M. de Bismarck ferait cette année une cure à Kessingen.

New-York, 23 mai.

Un incendie dû à l'imprudence d'une dame italienne a éclaté à bord du vapeur *Herra*.

Cette dame a été brûlée vive.

Berne, 23 mai.

Le feu a éclaté dans une immense maison rustique isolée, au fond du Mattenhof, occupée par de nombreux ménages et où l'entreprise de balayage de la ville avait son dépôt de chariots et chevaux. Un grand nombre de pompes sont sur place.

Lucerne, 23 mai.

Un vol avec effraction a eu lieu pendant la nuit au Sonnenberg. On l'attribue aux évadés Wuest et Wolf.

AUTRES DÉPÊCHES

Berne, 23 mai.

Le Conseil fédéral suisse s'étant plaint au gouvernement de la République Française de la brutalité des gendarmes et des douaniers français à la frontière, le ministère a donné l'ordre à ses fonctionnaires d'appliquer les mesures d'une manière plus tolérante.

B.

Berne, 20 mai.

Ce matin, à 8 heures, il n'y avait que 5 têtes de bétail sur le marché de Berne qui est ordinairement très fréquenté. Cela semble indiquer que les paysans reprennent courage, dans l'espoir qu'une *pluie bienfaisante* ne tardera pas à tomber ici, comme elle est déjà tombée dans le canton de Fribourg et ailleurs.

B.

Berne, 23 mai.

Ce matin, vers 9 heures, un incendie activé par la bise, très forte en ce moment, a éclaté à la grande ferme de Besenscheuer qui a été détruite ainsi que ses dépendances. Il y avait là le train de l'entrepreneur des balayages de la ville, et un train de voiturier. Malgré la promptitude des secours, il a été impossible de sauver les bâtiments ; mais tout le bétail a pu être sorti à temps, ainsi que les charriots et les équipages du voiturier.

Le feu a éclaté dans la chambre d'une locataire qui avait dû déménager ce matin.

Le fermier n'occupait cette ferme que depuis le 1er mai. Il se nomme Fahrni.

B.

Lucerne, 23 mai.

La police n'a encore aucun indice du séjour des détenus évadés Wuest et Wolf. On croit que ces individus ont fait main basse sur des sommes d'argent qui leur permettent de s'enfuir en Amérique.

Un vol avec effraction a été commis de nuit au Sonnenberg.

S.

Zoug, 23 mai.

Le gouvernement zougois a convoqué pour le 24 mai une conférence qui délibérera sur les mesures à prendre en face de la crise agricole.

S.

Saint-Gall, 23 mai.

La dissolution de l'association des brodeurs n'aura pas lieu, attendu que 2,300 voix se sont prononcées contre cette dissolution, tandis que 2,200 seulement ont émis un vote favorable. Du reste, pour prononcer la dissolution de cette société, il faut la moitié plus une des voix de l'union, composée de 8,300 membres.

B.

Neuchâtel, 23 mai.

Une Commission consultative siège en ce moment pour discuter le code de procédure pénale nécessité par l'adoption du code pénal élaboré par M. Cornaz.

B.

La Franc-Maçonnerie

L'*Alpina,* organe des loges suisses, vient de publier un article sur la *Franc-Maçonnerie et la Religion*. Il est probable que cet article est une réponse à la publication de la liste des francs maçons suisses par la *Berner Volks-Zeitung*. Quoi qu'il en soit, nous aurons une idée de l'importance attachée à l'article de l'*Alpina* par la reproduction qui en est faite par la généralité des journaux radicaux de la Suisse romande. Le *Confédéré* de Fribourg en a aussi orné ses colonnes ; mais nous ne savons pour quel motif, il a évité d'indiquer la source où il puisait, et a donné à l'article une autre signature. Ce fait mérite d'être noté, vu l'état des partis dans notre ville.

Ce qu'il importe davantage encore de signaler, c'est le but de l'article de l'*Alpina*. On s'y propose de répondre à ceux qui, « par ignorance, ou pour déverser de vieux courroux héréditaire », traitent la franc-maçonnerie comme une « collectivité religieuse ou irréligieuse ». On remarquera le vague intentionnel de ces expressions.

Assurément, on ne peut pas dire que la franc-maçonnerie est une collectivité **religieuse.** Pour le prétendre, il faudrait ignorer ce qu'est la religion, ce lien qui unit l'homme à son Créateur. Cependant, les francs-maçons ont des **temples,** et à Fribourg nous en avons tous connu un qui n'a pas eu à subir de notables transformations pour devenir une chapelle catholique. A Genève aussi, il a été très facile de faire du Temple-Unique l'église du Sacré-Cœur.

Les francs-maçons n'ont pas seulement un temple, mais encore des cérémonies réglées par un rituel assez compliqué, et qui ressemblent singulièrement à des cérémonies d'un culte chrétien. Il nous souvient d'avoir entendu un franc-maçon de notre ville, un *adversaire du grand'maître*, s'écrier : « St... nous emb... avec sa manie de pontifier. Il n'en finit pas. S'il faut une messe, j'aime mieux celle du curé. Elle est plus courte. » Les livres des différents grades, avec l'indication des cérémonies diverses de la loge, sont aujourd'hui connus, et tout le monde peut se convaincre que l'on y a imité des liturgies de cultes anciens ou modernes.

On m'objectera que la franc-maçonnerie suisse s'est débarrassée d'un bon nombre des cérémonies pratiquées en d'autres pays ; mais cette objection même, bien loin d'affaiblir notre argumentation, lui donne une nouvelle force. Car, par ses origines, la franc-maçonnerie se rattache à des pays où l'on pratique le culte catholique, le culte anglican ou le culte luthérien. Ces cultes ont des cérémonies bien plus nombreuses et bien plus solennelles que le culte calviniste et le culte zwinglien, communément pratiqués en Suisse. Nos franc maçons n'avaient donc pas besoin de copier tout ce qui se fait en Prusse ou en Angleterre.

Etudiée sans parti pris par le côté du cérémonial des loges, la franc-maçonnerie nous paraît pouvoir être définie : le succédané d'une religion. Quelque chose qui a des apparences d'un culte, certaines formes extérieures donnant les illusions d'un culte à ceux qui ne sauraient pas se dégager des « superstitions » fortifiées par un long atavisme. Or, comme, en Suisse surtout, la masse des gens d'instruction moyenne est aujourd'hui fort incrédule, et ne tient guère à un culte, on comprend que la grande loge *Alpina* ait pratiqué des coupes dans la forêt touffue des pratiques maçonniques.

L'on voit donc que nous aurions de justes motifs de penser que ceux qui voient dans la franc-maçonnerie une collectivité cherchant à se donner l'illusion d'un culte au moyen de certaines cérémonies, ne sont ni aussi ignorants, ni aussi malveillants que le journal *Alpina* veut bien le prétendre.

L'organe de la loge centrale suisse n'insiste guère sur cette partie de sa réponse. Nous passerons donc aussi aux arguments qu'il donne afin de démontrer que la franc-maçonnerie n'est pas une « collectivité irréligieuse ». Ici l'*Alpina* a beau essayer de se tirer d'affaire au moyen d'expressions vagues et dont le sens est très difficile à préciser, elle ne pratique pas cette jonglerie des mots avec encore assez d'habileté ; car le lecteur attentif s'aperçoit sans peine qu'on le joue.

En effet, l'*Alpina* proteste que la franc-maçonnerie « n'a pas la prétention de remplacer chez ses adeptes **une foi par une autre ».** C'est bien ; mais six lignes plus haut, on nous avait dit que **« la foi commune de ses membres** s'est toujours bornée à une protestation contre l'intolérance ».

Donc, de l'aveu même de l'organe de la grande loge suisse, les francs-maçons ont une **foi commune,** et cette foi est contraire non pas seulement à la religion catholique, mais à n'importe quel culte. Car un culte n'existerait pas, s'il n'avait une croyance, et toute croyance est forcément intolérante, dans l'ordre des vérités naturelles, comme des vérités surnaturelles. Moi qui crois que deux et deux font quatre, si je rencontre quelqu'un qui me dise que deux et deux font cinq, je me garderai bien de le choisir pour comptable, ou de lui confier l'instruction de mes enfants.

La franc-maçonnerie, elle aussi, est intolérante, de l'aveu même de l'*Alpina*. Car ce journal reconnaît que « les francs-maçons **repoussent, condamnent et combattent** l'intolérance de certains groupes dits religieux, leur ardeur à transporter dans les relations ordinaires de la vie les préventions confessionnelles et les haines des sectes. »

Donc, la franc-maçonnerie est intolérante.

On nous assure, par ailleurs, que la franc-maçonnerie « ne demande pas à ses membres qu'ils abandonnent quoi que ce soit de leurs convictions religieuses, pourvu qu'ils ne se montrent ni fanatiques ni intolérants. » Mais il y a dans cette formule une flagrante contradiction. Notre âme est ainsi faite qu'elle cherche à communiquer autour d'elle ce qu'elle croit être la vérité. On se passionne pour elle, et on travaille à la défendre. L'*Alpina* n'a pas d'autre raison d'exister et de soutenir la franc-maçonnerie. Savoir qu'une vérité existe et n'en tenir nul compte, serait une monstruosité. Je sais qu'on a jeté un poison violent dans une fontaine, et je regarderais avec indifférence les gens venir s'y abreuver !

La tolérance maçonnique, c'est-à-dire l'indifférence pour ce qu'un groupe important de l'humanité proclame comme vrai, ne se justifie et ne s'explique, logiquement, que parce que l'on se tient assuré que cette croyance est fausse ; en pratique, la tolérance ainsi comprise conduit à l'indifférentisme religieux d'abord et ensuite à la libre-pensée. C'est un fait d'expérience. Connaissez-vous des francs-maçons qui aient des croyances religieuses solides, et qui prennent soin de conformer à ces croyances les actes de leur vie privée et publique ? Ces franc-maçons là n'existent pas ; si un chrétien s'est laissé attirer dans une loge, il cessera bien vite d'être chrétien. D'où il suit que l'*Alpina* aura fort à faire pour établir que la franc-maçonnerie n'est pas un groupement anti religieux.

NOUVELLES DES CANTONS

La crise agricole. — Les forestiers du canton de Vaud, réunis samedi à Lausanne au département de l'Agriculture, se sont prononcés en faveur du ramassage des feuilles, mousses, fougères et brindilles de bois verts dans les forêts cantonales et communales, de même que pour le parcours du bétail, partout où cela sera compatible avec l'état des forêts. Ces mesures recevront leur exécution aussitôt que le Conseil d'Etat les aura corroborées, ce qui ne saurait tarder.

— A Genève, une nombreuse réunion d'agriculteurs, dans laquelle la Classe d'agriculture et le cercle des agriculteurs étaient largement représentés, a eu lieu samedi à l'Athénée afin de s'occuper de la situation faite à l'agriculture par la sécheresse et le manque de fourrages. Après discussion, il a été décidé de nommer une commission ayant pour mission de s'entendre avec le Conseil d'Etat sur les mesures à prendre pour procurer aux agriculteurs les *fourrages dont ils ont besoin.*

— Samedi après-midi, a siégé à Lucerne une commission convoquée par le Département de l'agriculture pour discuter de l'état actuel de la question agricole.

Il résulte des avis recueillis qu'en général la situation dans le canton de Lucerne n'est pas très mauvaise. Si le temps actuel continue, la récolte des foins ne sera réduite que de la moitié ou, s'il pleut, d'un tiers seulement. La récolte des fruits et des pommes de terre s'annonce très bien. De même celle du blé. Le canton n'aura donc qu'à lutter contre le déficit éventuel de la récolte de foin.

Aucune résolution n'a été prise, vu le caractère purement consultatif de la conférence.

Fête renvoyée. — Le corps de musique de Thoune a décidé qu'en considération de la situation critique des agriculteurs, la fête populaire des corps de musique de l'Oberland, qui devait avoir lieu le 28 mai à Thoune, serait ajournée à des temps meilleurs. — A imiter ailleurs.

Le pèlerinage national du Valais à Valère, en l'honneur de Léon XIII, a été très imposant ; près de vingt mille personnes y ont pris part. Le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et le tribunal supérieur y ont assisté. Nous espérons pouvoir en donner une relation.

ÉTRANGER

LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX

La période électorale est virtuellement ouverte en France, et le président du cabi-

net M. Dupuy vient de donner le programme électoral de la concentration républicaine. Comme on l'a vu hier, le premier ministre, accompagné de l'amiral Rieunier et de M. Delcassé, s'est rendu à Toulouse pour assister à la fête de la fédération nationale des Sociétés de gymnastique.

La municipalité a offert à M. Dupuy un grand banquet. Au dessert, M. Dupuy, répondant au maire de Toulouse, a prononcé un grand discours-programme électoral, dont voici l'analyse : le président du conseil a préconisé d'abord l'unité politique de la patrie. Les monarchistes ralliés ne sont pas ralliés, mais seulement résignés. Sur le terrain électoral, la République saura distinguer ceux qui l'ont attaquée de ceux qui l'ont toujours servie. Tout le monde veut aujourd'hui être républicain. On dit, suivant quelques-uns, que la raison en est due aux conseils du Pape. Ces conseils, partis de Rome dans une pensée élevée d'apaisement, de conciliation, d'humanité, ont une force persuasive que personne ne méconnaît ; mais la question n'est pas là. Il faut que les ralliés rentrent dans la République sans conditions.

M. Dupuy dit que le programme du gouvernement comporte trois points : 1. Les lois ouvrières réglant les rapports du capital et du travail ; 2. La réforme fiscale proportionnant les charges de chaque contribuable à ses facultés ; 3. La loi sur les associations réglant le rapport de sociétés civiles et religieuses.

Ce programme est celui que M. Dupuy présentera comme candidat aux prochaines élections législatives et celui qu'il conseille à tous les candidats républicains d'accepter.

M. Dupuy dit que le cabinet actuel présidera les élections générales et qu'elles sont préparées par une administration vigilante et éclairée. Le ministre est convaincu que la Chambre prochaine aura une solide majorité républicaine, animée d'un sincère désir de réformes. Le cabinet est partisan des lois ouvrières pour régler les rapports entre le capital et le travail ; il proposera des réformes fiscales, des lois sur les frais de justice, sur la propriété bâtie, sur les portes et fenêtres. Il faut que la justice sociale, proclamée par la déclaration des droits de l'homme, trouve sa réalisation. Une loi sur les associations, conçue dans un esprit de tolérance et de liberté, est aussi nécessaire.

M. Dupuy fait appel à l'union de tous les républicains pour la réalisation de ce programme. Il ne combattra pas le socialisme, mais le socialisme révolutionnaire, lequel est un ennemi public.

M. Dupuy dit, en terminant, que le cabinet, après avoir fait voter le budget de 1893, franchi le premier mai et déposé le budget de 1893, ne doit pas désespérer de l'avenir.

Après le banquet, M. Dupuy et ses collègues ont visité le Petit Lycée, où un punch a été offert. M. Dupuy est rentré ensuite à la préfecture, puis s'est rendu avec MM. Rieunier et Delcassé au théatre du Capitole, où les sociétés de gymnastique ont exécuté des exercices très applaudis.

Pendant que M. Dupuy formulait ce programme à Toulouse, M. Viger, ministre de l'agriculture, pérorait à Angoulême. Il a fait l'éloge des travailleurs des champs ; il a montré la lutte que doivent soutenir les agriculteurs. Il a ajouté que le devoir du gouvernement démocratique est de consacrer tous ses efforts pour leur donner le moyen de lutter contre la mauvaise fortune.

Ce même jour encore, deux des chefs du groupe radical, MM. Goblet et Lockroy, se sont rendus à Bordeaux pour assister à un banquet électoral. M. Goblet a naturellement fait un grand discours. Il s'est élevé contre la politique coloniale du ministère.

« Les forces militaires de la France sont reconstituées, elles mettent la France à l'abri d'une agression. Un rapprochement s'est opéré dès 1883 entre la France et la Russie ; une alliance avec la Russie devait nous rendre la place que nous devons occuper dans le monde. Il semble cependant que jusqu'à ce jour nous soyons restés au même point qu'en 1883. Nous n'avons point de politique extérieure. Sur tous les points du globe, en Asie comme en Afrique, d'autres gouvernements nous créent des hostilités plus ou moins déguisées ; nous n'avons pas plus de politique intérieure que de politique extérieure. » Il semble qu'aucune alliance n'est conclue avec la Russie. La France, n'ayant à opposer à la Triplice que des manifestations de sympathie, n'inspire qu'une confiance relative.

M. Goblet a blamé les tarifs douaniers, il a préconisé la politique radicale et la revision de la Constitution.

M. Goblet et Lockroy ont assisté dans la soirée à un punch offert par le cercle Victor Hugo. M. Goblet a exhorté les radicaux-socialistes à s'unir pour faire de la propagande, bien que la période électorale ne soit pas ouverte, car la dissolution pourrait nous surprendre. Il termine en rappelant les fautes des opportunistes et dit qu'il faut marcher de l'avant.

NOUVELLES DU MATIN

France. — M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a reçu de M. de Lanessan le télégramme suivant, daté d'Hanoï, 21 mai :

Stung Treng est tranquille et toujours en communication télégraphique avec nous. Le poste de Khone est bloqué par les Siamois, mais il a été attaqué sans succès. Aucun officier n'a été tué ; le capitaine Thoureux aurait été pris par les Siamois sur la rive droite, en remontant à Khone. Il serait avec eux à Khone et bien traité. Il y a eu trois indigènes tués. Je reçois à l'instant une dépêche du vice-résident Bastard, annonçant l'arrivée d'une colonne à Stung Treng, où le calme est complet dans toute la région Cambo Lao a déjà été évacué par les Siamois. Un poste solide est installé à Muong Vinh. Défiez-vous des dépêches de source étrangère. »

— M. Viette, ministre des travaux publics, s'est rendu à Annonay (Ardèche), et M. Guérin, ministre de la justice, à Saint-Marcelin (Isère), pour présider des fêtes de gymnastique. Ils feront bien, eux aussi, quelque discours électoral.

Rome. — Le roi et la reine des Belges ont envoyé au Pape leurs remerciements pour la Rose d'or que Sa Sainteté a décidé d'envoyer à la reine. La Rose d'or sera accompagnée d'un autographe de Léon XIII.

Allemagne. — L'empereur a ordonné, en ce qui concerne l'administration militaire prussienne, que les manœuvres de la réserve qui devaient avoir lieu pendant la période électorale, ne seront pas ajournées, mais qu'elles n'auront pas lieu du tout, en raison de ce fait que les moissons vont commencer après les élections.

Autriche-Hongrie. — L'inauguration du monument des honweds a eu lieu à Pest, en présence d'un grand concours de spectateurs, conformément au programme arrêté.

Plusieurs couronnes ont été déposées sur le monument ; dans le nombre figure la couronne des députés, qui a été déposée par le président de la Chambre.

Après les discours officiels, des « Eljen » enthousiastes ont été poussés en l'honneur du roi.

Russie. — L'empereur, l'impératrice et la famille impériale ont quitté samedi matin Livadia pour se rendre à Yalta ; de là ils sont partis pour Sébastopol, escortés par la flotte de la mer Noire. La famille impériale a assisté dimanche à une grande revue de toute la flotte devant Sébastopol.

Italie. — On annonce que le directeur de la fabrique d'armes de Steyr, général Tillar, a été reçu par le ministre Pelloux, à qui il aurait fait, pour la fabrication de nouveaux fusils italiens, des offres à un prix de beaucoup inférieur à celui que le gouvernement paie en Italie. Le général Tillar a proposé de fournir 500,000 fusils en un laps de temps assez court, acceptant le règlement échelonné par annuités.

— Le vent a renversé lundi, à Milan, une tour haute de 45 mètres, qui avait été construite récemment en charpente recouverte de toiles peintes, dans le but de reproduire exactement l'ancienne tour de Filarette, détruite en 1542 par une explosion de poudre. Par malheur, quatre enfants jouaient au sommet de l'édifice au moment de l'accident. L'un d'eux, qui est tombé sur le sol, est mourant ; les trois autres, qui ont été projetés sur le toit du château voisin sont grièvement blessés.

— Dimanche après midi, on a célébré à Rome les obsèques du savant incrédule Moleschott, avec tous les honneurs dus à sa charge de sénateur et à ses mérites scientifiques.

Le corps devait être incinéré lundi. Comme M. Moleschott a exprimé la volonté que ses cendres soient rendues à la terre après la crémation, elles seront enfermées dans une petite caisse de bois, très légère, qu'on suspendra au-dessus d'une fosse assez profonde ; la caisse laissera échapper les cendres du célèbre auteur de la *Circulation de la vie*, dont les dernières volontés seront ainsi accomplies.

Belgique. — Un congrès international des mineurs s'est ouvert lundi à Bruxelles il tient ses séances à la Maison du Peuple. Les séances sont publiques ; elles auront lieu deux fois par jour, le matin et l'après-midi.

Il y a près de cent délégués ; les Anglais sont les plus nombreux et comptent dans leurs rangs plusieurs membres du Parlement. La France est représentée par une vingtaine de délégués, chiffre qui dépasse de beaucoup celui de sa représentation dans les congrès précédents. Le Pas-de-Calais enverra pour sa part dix délégués. MM. Basly, Lamendin, Calvinhac et Thivrier sont attendus.

L'Allemagne a moins de représentants, l'Autriche et la Belgique s'apprêtent à prendre une large part aux travaux du congrès. Enfin, on attend des délégués américains.

Egypte. — Une dépêche de Suez annonce que le vaisseau de guerre brésilien *Almirante Barrosa* a fait naufrage complet près de Basgharib.

LETTRE DE ROME

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Rome, ce 21 mai 1893.

Ce fut, on le sait, à la suite des folles spéculations édilitaires auxquelles il avait poussé la Banque romaine, pour réaliser le plan sectaire — si piteusement échoué — de la transformation ou défiguration de la Ville-Eternelle, que le gouvernement italien décréta la suppression de cette ancienne Banque des Etats pontificaux et son absorption au profit de la Banque piémontaise qui vint s'installer à Rome en 1870, sous le nom de Banque nationale, et qui est destinée maintenant à devenir la Banque d'Italie, en absorbant aussi les deux Banques toscanes. Mais les ruines dont la mise en liquidation de la Banque romaine jonche le terrain financier apparaissent de plus en plus graves et en quelque sorte irrémédiables.

Aussi, après avoir décrété d'un cœur léger la liquidation de la Banque romaine, le gouvernement et avec lui la Commission parlementaire de la réorganisation des Banques sont-ils fort embarrassés pour endosser cette liquidation à la future Banque d'Italie. Celle-ci, en effet, se trouverait grevée de ce chef des 60 millions de pertes de la gestion de la Banque romaine, dont elle devrait en outre retirer les billets mis en circulation jusqu'à concurrence de 135 millions, dont 65 abusivement. La compensation proposée serait insuffisante, puisqu'elle consisterait, d'une part, à réduire de 1,44 à 1 % la taxe de la circulation, ce qui ne dédommagerait qu'à petites doses des 60 millions de pertes ; d'autre part, quant au retrait des billets, le dédommagement d'une circulation plus étendue assurée à la Banque d'Italie serait illusoire, puisque cela exigerait un capital et une réserve métallique augmentant en proportion, ce qui dans les circonstances actuelles serait impossible.

On prévoit, dès lors, qu'il faudra ou charger solidairement de la liquidation de la Banque romaine les trois instituts d'émission destinés à marcher de pair : Banque d'Italie, Banque de Naples, Banque de Sicile, ce qui leur mettrait à tous les trois du plomb dans l'aile ; ou faire intervenir l'Etat pour lui endosser les pertes de la Banque romaine, ce qui reviendrait à de nouvelles charges pour les contribuables. Toujours est-il que la liquidation de la Banque romaine, si elle peut être réglée, ne le sera qu'à longue échéance.

On conçoit assez que ces difficultés dont le gouvernement n'a pas su prévoir toute la portée, après les avoir lui-même soulevées, aient indisposé les groupes les plus remuants de la majorité parlementaire. En même temps, le cabinet Giolitti risquait de se trouver en face devant le Sénat qui venait d'aborder, d'une humeur rien moins que favorable, la discussion du projet de loi sur les pensions. Or, si ce projet venait à échouer, c'en serait fait de l'équilibre du budget, puisque c'est en se déchargeant du service des pensions pour le confier, moyennant un emprunt, à la Caisse des prêts et dépôts, que le gouvernement avait pourvu tant bien que mal à éliminer, au moins sur le papier et pour quelque temps, le déficit budgétaire.

C'est pourquoi, afin de désarmer du moins coup l'opposition du Sénat et le mécontentement de la Chambre, M. Giolitti a recouru à un de ces expédients dont sont coutumiers les hommes politiques italiens. Il a jeté par dessus bord son collègue de la justice et des cultes, M. Bonacci, contre lequel certains groupes de la majorité parlementaire nourrissaient un ressentiment personnel. M. Giolitti a fait comprendre à ces groupes qu'ils pouvaient voter contre M. Bonacci qui, en effet, a vu rejeter par 138 voix contre 133 le budget de son département ecclésiastique. Là-dessus et pour la forme, M. Giolitti a donné la démission de tout le cabinet ; mais il est bien certain que le roi Humbert, sûr à cause de la façon dont la crise est survenue, soit pour éviter le retour au pouvoir du fantôme Crispi, va confier à M. Giolitti le mandat de reconstituer le cabinet, qui restera tel quel, sauf M. Bonacci. Celui-ci sera remplacé par un sénateur, et ainsi l'on aura du même coup donné satisfaction à la Chambre Haute qui finira par adopter le projet de réforme sur le service des pensions. Ce n'est pas plus malin que cela, et cette sorte d'expédients montre assez à quel degré d'abaissement en est réduit le parlementarisme italien.

On a mené grand bruit et publié toutes sortes de commentaires au sujet de la demande d'option que le cardinal Séraphin Vannutelli a présentée au Pape pour l'évêché suburbicaire de Frascati. L'explication pourtant en est toute naturelle. Ce droit d'option à un évêché suburbiciaire, comme c'est le cas pour celui de Frascati demeuré vacant par la mort du regretté cardinal Zigliara — revient de règle et par rang d'ancienneté aux cardinaux de l'Ordre des Prêtres, qui se trouvent présents à Rome à la mort du titulaire. Or, les premiers cardinaux de l'Ordre des Prêtres appartenant à la Curie sont : LL. EEm. d'Hohenlohe, Bonaparte, Ledochowski, Laurenzi, Rici-Paracciani, Melchers et Séraphin Vannutelli. Deux d'entre eux se trouvent absents : d'Hohenlohe, parti pour

---

19 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE SERMENT DE MINUIT

(Suite du CRIME DE GLEN-BLACK)

par Lucien THOMIN

IX

LA CATASTROPHE

Le docteur Mac-Doyle visitait Patrick Lindley. Mac-Doyle était Irlandais du Connaught ; comme ses compatriotes, il eût voulu secouer le joug de l'Anglais exécré. Catholique zélé, ses moyens différaient de ceux du protestant Parnell. Les idées exprimées dans les meetings et au Parlement par le célèbre agitateur et ses complices l'effrayaient pour l'avenir de son infortuné pays.

— Ces gens-là compromettront notre cause, disait-il parfois.

C'était aussi l'opinion de Patrick Lindley.

Plus d'une fois les deux hommes s'étaient communiqué leurs craintes et leurs espérances. Une étroite amitié, fondée sur des inspirations communes, s'était développée entre eux. Mac-Doyle aimait à faire causer son jeune ami, et, frappé de son intelligence, de son courage, il se disait à part lui :

— Ah ! s'il y avait beaucoup d'hommes comme lui en Irlande !

Un matin Patrick reçut une lettre de Fallmoore. Bernard Friel, son vieil ami, lui annonçait que les tenanciers évincés par l'ancien landlord revenaient en foule et travaillaient à relever leurs masures ruinées. Déjà les hameaux avaient repris un aspect florissant. Une vie nouvelle s'ouvrait pour ces pauvres gens, que courbait naguère encore un despotisme haineux et brutal.

Le paddy terminait par ces lignes :

« Sir Robert O'Connor vient de donnersa démission de député. Ses anciens tenanciers, qui sont devenus les vôtres, ont résolu de vous confier la mission de les représenter au Parlement ; préparez-vous donc à lutter pour la justice et pour la liberté. »

Comme Patrick achevait la lecture de cette lettre, le docteur entra.

Patrick lui tendit le papier et dit :

— Lisez, cher ami,

Mac-Doyle parcourut la lettre et demeura un instant rêveur. A la fin il releva la tête.

— Quelle est votre résolution ? demanda-t-il.

— Je n'ai pas encore pris de résolution.

— Il faut en prendre une, s'écria le docteur avec sa brusquerie habituelle, il faut accepter la proposition de vos amis de là-bas.

— Mais, docteur, je veux au contraire refuser...

— Votre devoir est d'accepter.

— Quoi ! balbutia Patrick, j'oserais, moi, prendre la place d'un noble landlord ?... Qui sait d'ailleurs si Robert O'Connor a donné sa démission de député, comme l'affirme Bernard Friel ? S'il l'a fait, il peut revenir sur cette résolution, et ce serait folie à moi de lutter contre lui.

Le docteur secoua la tête et dit :

— Sir Robert est mort.

— Mort ?... lui ! mort ?

— Il y a une demi-heure à peine.

— Vous en êtes sûr, docteur ?

— Il a expiré dans mes bras.

Patrick passa la main sur son front qui se couvrait de pâleur.

— Sir Robert était plein de vie et de santé, reprit-il.

— Aussi sa mort est le résultat d'un crime, répondit Mac-Doyle.

— Comment ! un crime ?

— Oui, un crime atroce. Des misérables ont fait sauter l'hôtel O'Connor. L'explosion a terrifié le quartier de l'Hyde-Park.

— Mon Dieu ! Y a-t-il plusieurs victimes ? Lady O'Connor ?...

— Elle a succombé, elle aussi.

— Et sir Edward ?

— Il est loin de Londres.

— Dieu soit loué ! Mais parlez, cher docteur ; donnez-moi des détails sur la catastrophe. Quels en sont les auteurs ?

Mac-Doyle se laissa tomber sur un fauteuil. Après une pause il reprit :

— Vous voulez des détails, écoutez-moi. Le hasard m'a rendu témoin de l'événement. Je traversais Hyde-Park, quand une effrayante explosion se fait entendre dans la direction d'Oxfort-Street. Un cri a retenti dans la foule.

— L'hôtel O'Connor vient de sauter !

C'était vrai, hélas ! En approchant de *Marble Roch*, j'ai remarqué une large brèche qui s'était produite dans la façade de l'hôtel. Un cordon de policemen maintenait le peuple à distance. Des travailleurs commençaient à déblayer les ruines pour en arracher les victimes qui respiraient encore. On demandait des médecins ; je me suis empressé de répondre à cet appel.

Je n'oublierai jamais la scène dont j'ai été témoin.

Sir Robert O'Connor, les membres mutilés, la poitrine broyée, attendait la mort, couché sur un coussin. A ses côtés, et plus horriblement mutilés encore, gisaient deux hommes. L'un d'eux, vieillard à la physionomie repoussante, regardait d'un œil ou brillait une flamme étrange, un jeune homme qui s'agitait convulsivement auprès de lui.

La bouche du vieillard s'est tordue dans un rictus hideux. Il a proféré ces mots en se tournant vers le landlord expirant.

— Enfin, je suis vengé ?

Sir Sobert O'Connor a fait un brusque mouvement à l'accent de cette voix et a demandé :

— Qui êtes-vous ?

— Ton ennemi... Macauby le ravisseur de Rodoric.

Le landlord a étouffé un cri.

— Vous ? Ah ! misérable !

— Maudis-moi, a repris le vieillard avec un calme terrible. J'ai accompli mon œuvre... Je puis mourir maintenant... J'avais juré de faire de ton fils un bandit, un être capable de toutes les infamies... ai-je réussi ? Ce fils, le voici : c'est ton meurtrier... c'est lui qui a préparé l'engin destructeur et l'a placé dans ton hôtel. La fatalité l'a fait éclater trop tôt... nous sommes nos propres victimes.

L'homme étouffait. Il s'est arrêté quelques secondes.

(A suivre).

l'Allemagne depuis la maladie et la mort de son frère, le duc de Ratibor, et Ricci-Peracciani qui, pour raisons de santé, a dû se rendre à Viareggio, quelques jours avant la mort du cardinal Zigliara. Les cardinaux Bonaparte, Ledochowski et Melchers ont renoncé à exercer ce droit d'option ; quant au cardinal Laurenzi, il est malheureusement réduit depuis longtemps à des conditions de santé qui ne lui permettraient pas d'être nommé aux fonctions pastorales.

Par conséquent, l'option, sauf changement avis de la part de l'un des trois cardinaux onaparte, Ledochowski ou Melchers, revient de droit à l'Eme Séraphin Vannutelli, qui peut renoncer du même coup à l'archevêché de Bologne auquel il avait été préconisé au consistoire de janvier dernier, d'autant plus qu'il n'avait pas encore pris possession de ce siège.

Contrairement aux bruits répandus par certains journaux, il est décidé qu'il n'y aura pas de création de nouveaux cardinaux au prochain consistoire, mais seulement préconisation d'évêques au consistoire secret et, au consistoire public, imposition du chapeau aux six princes de l'Eglise qui ne se trouvaient pas à Rome lors de leur création, le 16 janvier dernier, à savoir : LL. EEm. Di Pietro et Galimberti, attendus respectivement de Madrid et de Vienne, à la fin du mois ; Vaszary, archevêque de Gran, déjà arrivé à la tête d'un pèlerinage hongrois ; Sanz y Forès, archevêque de Séville ; Meignan, archevêque de Tours, et Thomas, archevêque de Rouen, qui sont attendus au commencement de juin.

Le nouveau pèlerinage hongrois arrivé sous la conduite de l'Eme cardinal Vaszary et comprenant deux cents pèlerins, va être reçu jeudi par le Saint-Père.

Demain, lundi, Sa Sainteté recevra 700 pèlerins maltois arrivés avec leur évêque Sa Grandeur Monseigneur Pace. V.

COURRIER ÉCONOMIQUE

LE PAPE
les catholiques et la question sociale

Il fut un temps, — assez rapproché de nous — il s'agit de quelques années à peine — où la plus grande anarchie intellectuelle régnait parmi les catholiques en ce qui concerne la question sociale. La plupart d'entre eux, effrayés des hardiesses et des progrès des agitateurs socialistes et anarchistes, se rattachaient, par un instinct de conservation, à l'ordre de choses existant, non pas qu'ils l'estimassent parfait, mais ils le jugeaient suffisamment bon, et en tout cas préférable à ce qui avait existé autrefois, surtout à ce dont on nous menaçait. D'autres, tout en reconnaissant qu'il y avait de sérieuses réformes à introduire, les renvoyaient jusqu'après la crise sociale. Ils craignaient de démanteler la forteresse où s'abritaient la fortune, le commerce et l'industrie du monde, juste au moment où les barbares de l'intérieur allaient donner l'assaut. D'autres encore attendaient tout de la pratique de certains préceptes évangéliques, tels que le précepte de la charité, qu'ils faisaient consister principalement, sinon uniquement, dans les diverses formes de l'aumône.

Il y avait cependant des penseurs, des théologiens, des professeurs, des hommes d'Etat, qui considéraient la question sociale d'un autre point de vue. Ils n'avaient pas confiance dans l'efficacité d'une attitude négative, encore moins dans la compression des ennemis de l'ordre social par l'Etat, et les palliatifs de l'aumône leur semblaient insuffisants. Ils estimaient qu'il fallait étudier sans idée préconçue les griefs de ceux qui se plaignent de la condition actuelle du monde travailleur, et si certains de ces griefs étaient reconnus fondés, le proclamer loyalement et chercher le remède approprié. En d'autres termes, ils voulaient des solutions au problème social basées sur la justice et sur le christianisme, pour les opposer aux solutions socialistes qui reposent sur l'athéisme et sur l'absorption de l'individu par la collectivité. Ces chercheurs d'une solution chrétienne se virent bientôt signalés à la réprobation et des socialistes vrais et des vrais chrétiens, par l'épithète de *socialistes chrétiens*.

Ils n'étaient pourtant pas les premiers venus, ces initiateurs d'une doctrine sociale catholique. En Allemagne, Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, avait ouvert les voies dès 1848 ; en France, Mgr Mermillod avait jeté un cri d'alarme, du haut de la chaire de Sainte-Clotide, à la veille de la guerre et de la Commune. Mais ce n'est qu'après le grand ébranlement de la guerre et de la Commune, que les esprits éclairés se lancèrent à la suite de ces précurseurs. Le Centre allemand adopta, en l'étendant, le programme de Mgr de Ketteler ; en Autriche, le baron de Vogelsang s'occupa surtout des misères des paysans dévorés par l'usure et forma un groupe qu'on a appelé les *Vogelsang* ; en Suisse, nous avons Decurtins ; en France, l'école de Le Play prépara une direction dont bénéficièrent bientôt le comte de Mun et l'école de l'Association catholique ; en Angleterre, le cardinal Manning appuyait les principales revendications ouvrières et, aux Etats-Unis, l'épiscopat se faisait le défenseur des Chevaliers du Travail.

L'Union catholique d'études sociales, dite l'Union de Fribourg, parce qu'elle s'était groupée dans notre ville sous le patronage de Mgr Mermillod, servit de ralliement à ces diverses tentatives pour résoudre la question sociale dans le sens de la justice et de la religion.

Telle était à peu près la direction des esprits, dans les milieux catholiques, lorsque Léon XIII promulgua l'Encyclique, annoncée depuis plusieurs années et préparée avec un si grand soin, sur la Condition des ouvriers. Cette Encyclique indiquait les principes et les règles d'après lesquels pouvait être élucidée la question sociale ; elle formulait expressément un certain nombre de solutions et donnait le fil conducteur pour en trouver d'autres sans risquer de s'égarer. L'Encyclique *Rerum novarum* n'a point mis fin à tous les dissentiments entre les catholiques, parce qu'en dehors des questions résolues et des règles de solution indiquées, il est nombre de questions qui restent encore livrées aux investigations des hommes ; mais du moins les enseignements du Saint-Père auraient dû faire l'union sur les points que Léon XIII avait pris soin de trancher. Nous avons le regret de constater qu'il n'en a pas été ainsi, non point qu'un schisme se soit produit au sein de l'Eglise, mais beaucoup trop de catholiques, de ceux qui s'étaient déjà fait un système économique, ont entrepris, inconsciemment je veux le croire, d'y ramener les doctrines de l'Encyclique, plutôt qu'ils n'ont sacrifié tout ce qui, dans leurs idées ou leurs intérêts, se distinguait des enseignements de la Papauté. Ainsi l'on a continué de contester les compétences de l'Etat, la limite minimum du salaire, la prééminence de la justice distributive sur la pure charité, etc. La France a malheureusement trop versé dans ce travers, et les désaccords dans l'interprétation de l'Encyclique s'y sont accusés jusque dans la rédaction de l'*Univers* et y ont amené une scission.

Quelques études sur l'Encyclique *Rerum novarum* ont vu le jour en France ; beaucoup sont des apologies d'un système ou d'une école, plutôt qu'un exposé correctement objectif de la pensée du Souverain-Pontife. Il en est cependant quelques unes dont les auteurs ont su faire abstraction de préoccupation personnelle. Parmi celles-ci, nous n'en connaissons aucune qui ait la valeur de l'écrit de Léon Grégoire (un pseudonyme, prétend-on) sur *Le Pape, les catholiques et la question sociale* [1]. L'auteur n'est pas un théologien, et n'a pas prétendu faire un travail d'interprétation doctrinale. Il n'a pas écrit non plus un traité d'économie politique d'après les principes de l'Encyclique *Rerum novarum ;* il ne faut chercher dans son livre que des considérations d'une portée plutôt sociale. Léon Grégoire a indiqué le mouvement des idées économiques dans les milieux catholiques avant que le Pape se soit prononcé. Il a exposé très exactement la genèse de l'Encyclique sur la Condition des ouvriers ; dans un chapitre intitulé : *le dogme social de l'Eglise et la situation économique actuelle,* il a montré les conséquences que les enseignements du Pape correctement appliqués auraient sur la condition de l'ouvrier et de sa famille ; parmi les remèdes recommandés par Léon XIII, l'auteur en a surtout considéré trois, ceux précisément envers lesquels le désaccord se maintient en France : 1° la part respective de la justice et de la charité ; 2° l'association corporative, et 3° l'intervention de l'Etat.

Le livre de Léon Grégoire est très documenté, selon qu'il convient à nos goûts d'érudition et à la nature du sujet. L'auteur n'abuse cependant pas des citations ; mais on voit qu'il connaît les idées des principaux économistes chrétiens de ces trente dernières années. S'il n'adopte pas toujours leurs idées, s'il les combat même, ce n'est pas en les dénaturant ou en les exposant d'une manière incomplète et partiale. La discussion est toujours chez lui correcte, courtoise et loyale. On n'a pas de peine à s'apercevoir qu'il a des attaches avec l'école de de Mun et de l'*Association catholique,* sans cependant abdiquer sa liberté de penser, même sur les principaux points du programme de cette école. Par exemple, Léon Grégoire montre fort bien que la corporation professionnelle, recommandée dans l'Encyclique *Rerum novarum,* n'est pas la corporation organisée par de Mun avec des préoccupations en partie étrangères à la question sociale proprement dite, pas plus qu'on ne trouvera réalisée la pensée de Léon XIII dans les corporations-confréries si généreusement fondées par M. Léon Harmel. La libéralité, la charité, ne sont pas identiques à la justice distributive, et le Pape a voulu expressément que la justice distributive fût la base et le fondement de l'organisation économique de la société, la solution des divergences d'intérêts entre le patron et l'ouvrier.

Certains catholiques français, après avoir travaillé pendant un demi-siècle à séparer toutes leurs œuvres de l'Etat, s'efforcent non moins ardemment de séparer de l'ensemble des organisations sociales leurs institutions économiques. Mais ces institutions, comme des plantes de serre chaude, ne peuvent dès lors ni être généralisées, ni affronter le grand air de la vie extérieure. Combien les catholiques allemands, dans leur action politique et économique, ont été plus doctrinalement corrects et plus habilement inspirés !

Nous avons dit que nous aurions quelques réserves à faire sur l'une ou l'autre page du livre intitulé *Le Pape, les catholiques et la question sociale.* Mais ces réserves ne porteraient que sur des détails, tantôt sur des expressions qui peuvent prêter à l'équivoque, tantôt sur des lacunes du reste peu importantes. Malgré ces divergences, nous n'hésitons pas à dire que Léon Grégoire a fait un livre bon et opportun, et qu'il est à souhaiter que ce livre trouve beaucoup de lecteurs. Il leur ouvrira des horizons nouveaux sur l'Encyclique *Rerum novarum* et sur la manière dont la Papauté entend faire la restauration des forces sociales.

[1] Paris, Librairie académique, Perrin et Cie, éditeurs.

FRIBOURG

✝ MORT DE M. L'ABBÉ DUNOYER
Curé de Cressier-sur-Morat

On nous écrit :

Veuillez me permettre d'emprunter les colonnes de la *Liberté* pour annoncer aux nombreux amis et connaissances de M. l'abbé Dunoyer, sa mort inopinée.

Il vient, en effet, de rendre son âme à Dieu il n'y a que quelques instants, lundi 22 mai, à 11 ½ heures du soir.

Il avait été administré le matin par un Révérend Père Dominicain qui était venu lui prêter, dimanche, le concours de son ministère.

Il a fait la mort la plus édifiante. Dès qu'il s'est senti atteint gravement, il s'est soumis à la volonté divine d'une manière vraiment admirable. Peu d'instants avant l'heure suprême, il disait encore :

« J'ai fait mon sacrifice ; j'offre ma vie en réparation de mes fautes, pour la gloire de Dieu et le bien des âmes ! »

Et il ajoutait : « Puis-je mieux faire, dites-le moi ? »... Et comme un ami qui l'assistait lui répondait : « Oh ! non ! Vous ne pouvez mieux dire au bon Dieu ! Tout est compris dans ces paroles !... » il laissa échapper cette exclamation :

« O religion catholique, comme tu es belle ! »

Pendant la dernière période de la maladie, on vint apporter un télégramme de Mgr Deruaz, dont M. Dunoyer avait été le vicaire.

« Je prends une vive part, disait Monseigneur, à vos souffrances. Je prie Dieu de vous en alléger le poids si douloureux et je vous envoie une bénédiction toute particulière. »

Cette attention paternelle et délicate de son évêque fut une des douces consolations de M. le curé de Cressier sur son lit de mort.

— « Il m'envoie sa bénédiction, disait il, mais ce sera la dernière ! »

Puis, voyant approcher à grands pas le moment solennel, il redoubla ses prières, implorant continuellement le secours et la protection de la Sainte-Vierge.

C'est dans ces pieux sentiments qu'est mort M. l'abbé Dunoyer, âgé seulement de 38 ans et curé de Cressier depuis 1885.

Il a succombé à une péritonite. Le mal a été si foudroyant que sa pauvre mère et sa pauvre sœur, seules proches parents qui lui restaient, n'ont pu arriver assez tôt pour recevoir son dernier adieu.

Et maintenant, il nous reste à saluer ce prêtre dévoué, dont la parole éloquente s'est fait entendre dans tant de paroisses de notre diocèse.

Quoique Genevois, M. l'abbé Dunoyer avait pris le canton de Fribourg en telle affection qu'il disait y vouloir finir sa vie. Dieu l'a exaucé.

Il est mort en quelque sorte à la peine.

Deux jours, en effet, avant l'ouverture du Mois de Marie à l'église de Notre Dame, le prédicateur attendu se trouvant empêché, Monseigneur avait prié M. le curé de Cressier de bien vouloir le remplacer. Il accepta avec son dévouement habituel, mais peu après, ayant pris un refroidissement, il voulut quand même, il y a aujourd'hui huit jours, tout malade qu'il était, donner son sermon ordinaire. En descendant de chaire, il se mit au lit en s'écriant : « Je suis perdu ! Je ne me relèverai pas ! »

Il disait vrai, mais il était vrai aussi que son dernier acte de ministère avait été en l'honneur de la Sainte Vierge ; c'est pourquoi il en a été protégé d'une manière si spéciale à l'heure dernière.

Il a interrompu son Mois de Marie à Notre Dame pour aller le terminer dans un monde meilleur où les prières de ses amis hâteront son entrée s'il n'y est pas déjà. Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas terminer ce récit nécrologique sans féliciter les paroissiens de M. l'abbé Dunoyer de leur admirable conduite.

Dès qu'ils eurent appris que leur pauvre curé était dans un état si grave, ils vinrent chaque jour à l'église afin de prier pour sa guérison. D'autres, de leur côté, se rendirent en pèlerinage à Notre Dame de Cormonde, et hier soir, à l'annonce d'un aggravement du mal, la paroisse se réunit encore en masse pour implorer le secours du Ciel et l'assistance de la Bienheureuse Vierge Marie. Heureux les curés qui, à leur dernière heure, sont soutenus et consolés par de tels témoignages de sympathie !

X.

Nous compléterons cette notice nécrologique par quelques détails sur l'excellent prêtre que vient de perdre le diocèse. M. Dunoyer, François Isidore, est né à Chêne-Bourg, canton de Genève, le 29 janvier 1855, en la fête de saint François de Sales. Tout jeune il se fit remarquer par sa vive intelligence et sa grande piété. Il promettait déjà un prêtre à l'Eglise. Il commença ses études au Collège de Fernex, et les termina au Collège d'Evian-les-Bains. Il vint ensuite au Séminaire de Fribourg pour ses études théologiques, et fut ordonné prêtre par Mgr Mermillod, dans l'église de Veyrier, à la frontière genevoise, le 20 juillet 1879. Après deux ans de vicariat à Compesières, M. Dunoyer remplit de 1881 à 1883 le poste de professeur à Châtel-Saint-Denis, puis fut appelé à Lausanne. En 1885, Monseigneur lui confia l'importante paroisse de Cressier sur Morat.

R. I. P.

La Revue thomiste. — Le *Literarischer Handweiser* consacre son premier article d'avril à la *Revue thomiste.* L'auteur de cet article, le savant et illustre Dr Morgott, après avoir expliqué le but que poursuit cette revue, continue en ces termes. « Il existait déjà d'autres publications du même genre, surtout en Italie, comme la *Civiltà cattolica,* l'*Accademia Romana di S. Tommaso,* à Rome ; le *Divus Thomas,* à Plaisance ; la *Favillor,* à Palerme ; l'*Eco di S. Tommaso,* à Padoue ; mais aucun de ces organes, à l'exception peut-être de la *Civiltà,* n'a un programme si large que la *Revue thomiste.*

« Ce programme répond pleinement aux besoins et aux exigences de la science d'aujourd'hui. » L'auteur fait ensuite l'analyse détaillée et fort élogieuse du premier numéro, et conclut par ces paroles : « Cette première livraison est digne du programme. Si la suite répond à un tel début, *La Revue thomiste* occupera certainement une place distinguée parmi les publications qui travaillent à l'avancement de la vraie science, et fera honneur à la nouvelle Université suisse. »

∴

Le second numéro de la *Revue thomiste* vient de paraître. En voici le sommaire :

Le précurseur, P. Ollivier, O. P. — Comment on hypnotise, P. Coconnier, O. P. — Le néo-molinisme et le paléo thomisme, P. Berthier, O. P. — Les idées cosmographiques d'Albert-le-Grand et de saint Thomas d'Aquin et la découverte de l'Amérique, P. Mandonnet, O. P. — La recherche du premier principe dans les écoles philosophiques de la Grèce, P. Villard, O. P. — Coup d'œil sur l'*Histoire de la géologie* (Introduction au *Bulletin géologique*) R. de Girard, professeur agrégé à l'École polytechnique suisse. — Revue des Revues.

Assemblée agricole. — Dans une réunion des délégués de la Société fribourgeoise d'agriculture qui a eu lieu lundi 22 courant à l'auberge du Chasseur à Fribourg, on s'est enquis des besoins des diverses contrées du canton et des pleins pouvoirs ont été donnés à la commission spéciale nommée par l'Etat pour l'achat de tous les fourrages que l'on pourra se procurer à des prix raisonnables ainsi que l'on pourra se procurer à des prix raisonnables, ainsi que des semences de céréales et de plantes fourragères.

Ces achats se feront par l'Etat et les communes sont chargées de la répartition et de la vente aux agriculteurs.

C. A. S. — Réunion, mercredi 24 mai, à 8 heures du soir, au local ordinaire.

Communications diverses.

Mousseline - laine et **Lawn-Tennis** en pure laine, 1e mètre à Fr. 1,25 ; Etoffes les plus agréables pour robes d'été et blouses pour dames et jeunes filles, environ 500 dessins et qualités les plus modernes et charmantes. Envoi en n'importe quelle quantité, franco, à domicile, par 376/77
OETTINGER & Cie, Centralhof **Zurich.**
(Gravures de Modes gratis)
Echantillons des susdites, ainsi que de toutes nos Etoffes pour Dames et Messieurs, d'Etoffes à laver et de Confections franco.

†

La paroisse de Cressier-s.-Morat a la douleur de faire part de la perte cruelle faite en la personne de

MONSIEUR DUNOYER

Révérend Curé

qui a rendu son âme à Dieu, dans la nuit du 22 au 23 courant, à l'âge de 38 ans.

L'enterrement aura lieu à Cressier-s.-Morat, jeudi matin, à 9 h.

R. I. P.

†

Monsieur Charles Meyer, à Bulle; Mademoiselle Mathilde Meyer, à Bulle; Monsieur et Madame Lœrsch-Meyer et leurs enfants, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Pfulg Meyer et leurs enfants, à Bulle; Monsieur et Madame Schubel Meyer et leurs enfants, à Fribourg; Madame Marie Meyer, en religion Sœur Emilie, Fidèle Compagne de Jésus, à Paris; Madame Veuve Jean-Baptiste Meyer, à Bulle; Madame Marie Winter, née Gantert, à Bâle; *Monsieur et Madame Laurent Meyer-Mantel* et leurs enfants, à Berne; Madame Veuve Lenzinger-Meyer et ses enfants, à Berne; Mesdemoiselles Crescenzia et Wilhelmina Meyer, à Neustadt, Baden, font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de *leur regrettée épouse*, mère, grand'mère, belle-mère, sœur, belle sœur et tante,

Madame Joséphine MEYER

NÉE GANTERT

décédée le 22 mai 1893, munie des Sacrements, à l'âge de 68 ans.

L'enterrement aura lieu mercredi 24 mai, à 9 heures du matin.

R. I. P.

Bulle, le 22 mai 1893. (882)

Cet avis tient lieu de faire part.

Monsieur Chr. Hæberli-Tschannen et ses enfants ont la douleur de *faire part à leurs parents*, amis et connaissances, de la perte qu'ils viennent *d'éprouver* dans la personne de leur chère épouse et mère,

Madame Elise HÆBERLI

NÉE TSCHANNEN

décédée après une courte maladie, le dimanche 21 mai, à 3 heures de l'après-midi, à l'âge de 37 ans et demi.

L'enterrement aura lieu le mercredi 24 mai, à 1 heure de l'après-midi.

Maison mortuaire: Grand'Fontaine N° 23. (876)

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRE

Mai	17	18	19	20	21	22	23	Mai
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy.								Moy.
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

THERMOMÈTRE (*Centigrade*)

Mai	17	18	19	20	21	22	23	Mai
7h. matin	11	12	10	16	14	12	14	7h. matin
1 h. soir	23	23	22	22	22	17	21	1 h. soir
7 h. soir	18	18	17	11	7	17		7h. soir

M. SOUSSENS, *rédacteur*.

Demandez les

Potages à la *minute* **MAGGI**

à 10 cent. la tablette pour 2 bons potages, chez **Jean Kaeser.** (759)

Il est mille cas où une personne bien portante, tout autant qu'un malade, n'a instantanément besoin **que d'une** tasse de bon bouillon — Ce but est merveilleusement atteint par le

Brevets suisses N° 967 et 1959 (754)

Dans tous les magasins d'épiceries et de comestibles, drogueries et pharmacies

PIANOS *Location. — Echange. Vente.* **Accordage.**

Magasin de musique et instruments en tous genres.

OTTO KIRCHHOFF 694

141, rue de Lausanne, à **Fribourg.**

Commis

Un commis (25 ans), Fribourgeois, ayant travaillé nombre d'années dans une grande maison de tissus de la Suisse française, cherche place analogue. Bonnes références. Adresser les offres **A. B. 38. Lausanne.** *Poste restante.* (861)

L'hygiène partout

PILE ÉLECTRIQUE

Médaille mystérieuse

de Joseph Raspail, à Paris

Produit un courant électrique suffisamment puissant et assez de fluide magnétique pour guérir les **névralgies**, les **douleurs** et toutes les **maladies** (la *goutte*, l'*anémie*, la *paralysie*, etc.)

La fréquence de son emploi ne nuit jamais; bien au contraire, puisqu'elle fortifie le système nerveux, elle donne de la vitalité et rétablit la santé affaiblie.

Prix de la médaille (avec le mode d'emploi) **Fr. 3, 5 et 10** suivant la grandeur). (880)

Dépôt pour le canton de Fribourg :

Ch. LAPP, *droguiste*, à **Fribourg.**

Chambre indépendante

avec alcove (et cuisine), à louer à partir du 25 juillet, rez-de-chaussée, **10, Grand'Fontaine** (881)

On demande un apprenti de commerce

S'adresser à **M. Cypr. GENDRE**, à **Fribourg.** (879)

LA

PRATIQUE DE L'AMOUR

ENVERS

JÉSUS-CHRIST

Proposé à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection.

In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.

Prix: 2 fr. 50; franco, 2 fr. 80.

Cet ouvrage fait partie des œuvres de SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

La traduction est celle du Père Eugène Pladys, rédemptoriste.

EN VENTE

à l'Imprimerie catholique.

EN VENTE

à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

L'Apostolat de la Presse

par le R. P. H. FAYOLLAT

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Prix : 2 fr. 50.

Contre l'inappétence

employez le

Bitter Dennler

Interlaken (801)

Les soussignés ont l'honneur de porter à la connaissance de l'honorable public qu'ils ont établi dans leurs magasins, près Saint-Nicolas, un

ATELIER DE RÉPARATIONS

pour vélocipèdes et machines à coudre

GRAND ASSORTIMENT (878/476)

de Bicyclettes New-Rapid

Machines à coudre de tous les systèmes

ECHANGE ET VENTE DE VÉLOCIPÈDES EMPLOYÉS

Schmid, Baur & Cie, Fribourg

TÉLÉGRAPHE

— Bains KNEIPP — Douches

à Châtel-St-Denis

TÉLÉPHONE

FRIBOURG (Suisse) *gare Palézieux*

Etablissement nouvellement installé

— OUVERT TOUTE L'ANNÉE —

Direction du docteur RŒLLIN (604/314)

Cures remarquables

Paris 1889 Brüssel 1891 **Preisgekrönt** Gent 1889 Wien 1891

Universal-Magenbitter

von **P. F. W. Barella** in **Berlin SW., Friedrichstr. 220,**

Mitglied medizinischer Gesellschaften für Frankreich

Wird ärztlich bestens empfohlen! Erzielt **ausserordentliche Erfolge**, selbst bei veralteten Magenleiden.

Versende **Proben gratis** gegen Porto von meinem **Haupt-Depot Berlin**

— Auskunft unentgeltlich. —

Depot: **Bern, Apotheke zu Neblenten, Gerechtigkeitsgasse, 44** (850)

Nur in Schachteln zu Fr. 2 und Fr. 3. 20

Agence fribourgeoise d'annonces

12, GRAND'RUE, 12

FRIBOURG

Reçoit les annonces pour les journaux suivants :

La **FEUILLE OFFICIELLE** et d'**AVIS** du canton de Fribourg, paraissant une fois par semaine; abonnement : **7 fr. 50** par an.

La **LIBERTÉ,** *journal quotidien*; abonnement : **12** fr. par an.

L'**AMI DU PEUPLE FRIBOURGEOIS**, paraissant *trois fois* par semaine; abonnement : **6** fr. par an.

L'**AMI DU PEUPLE VALAISAN,** paraissant *deux fois par* semaine; abonnement : **3** fr. par an.

La **SEMAINE CATHOLIQUE** de la Suisse, paraissant *tous les* samedis, avec les indications des services religieux de la semaine; abonnement : **2** fr. **50** par an.

L'**ALMANACH CATHOLIQUE** de la Suisse française.

LA FREIBURGER-ZEITUNG, paraissant trois fois par semaine (organe du district de la *Singine*); abonnement : **6 fr. 80 cts** par an.

Le **DEMOKRAT,** journal hebdomadaire allemand; abonnement : **2** fr. par an.

En traitant directement avec l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** on obtient des rabais proportionnés à l'importance des ordres d'insertion.

L'**Agence** se charge des insertions pour les journaux *suisses* et *étrangers*.

Pour les abonnements, s'adresser

Grand'Rue, 12, Fribourg

En vente à l'« Imprimerie catholique »

Grand choix

DE LIVRES DE PRIÈRES